



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 (2)

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, lundi le 17 décembre 2012, à 19h45.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse et Yves Sigouin sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

M. le conseiller André Tremblay est absent.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et M. Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à la fin de la séance.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h45. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

486/17-12-12

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement numéro 211 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2013
3. Adoption du règlement numéro 212 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2013
4. Appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville : Vente de biens
5. Acquisition de parties de lots se rapportant au chemin du Lac-Paquet Ouest et mandat à un notaire : Abrogation de la résolution numéro 460/03-12-12
6. Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2013 : Demande de subvention
7. Période de questions du public
8. Levée de la séance extraordinaire.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

487/17-12-12

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 (2)

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 211 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Diane Gargantini lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT QU'** une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière adjointe;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 211 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2013 ».

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 211 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2013 est reproduit au livre des règlements.**

488/17-12-12

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 212 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (S.D.C.) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Normand Gravel lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2012;

**CONSIDÉRANT QU'** une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière adjointe;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 (2)

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 212 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2013 ».

### ADOPTÉE

**Le texte intégral du Règlement numéro 212 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.) pour l'exercice financier 2013 est reproduit au livre des règlements.**

489/17-12-12

### **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE : VENTE DE BIENS**

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres public pour la disposition de trois (3) biens matériels excédentaires de la Ville, publié au journal L'Information du Nord le 5 décembre 2012, le résultat de l'ouverture des soumissions du 14 décembre 2012 est le suivant :

Soumissionnaire Date (et heure) de réception de la soumission	Bien matériel soumissionné	Montant de la soumission (plus les taxes applicables)
M. Jean-Claude Gareau Le 11 décembre 2012	Tracteur 750 diesel de marque John Deere 4x4, année 1985, avec une souffleuse de 60 pouces avec chute hydraulique, incluant des pneus neufs; le tracteur a besoin de réparations sur le différentiel arrière (l'offre doit être d'un montant minimum de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables)	1 020,00 \$
M. Michel Fleurant Le 14 décembre 2012 à 13h52	Tracteur 750 diesel de marque John Deere 4x4, année 1985, avec une souffleuse de 60 pouces avec chute hydraulique, incluant des pneus neufs; le tracteur a besoin de réparations sur le différentiel arrière (l'offre doit être d'un montant minimum de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables)  Tondeuse à gazon de marque Alamo Industriel, année 1998, d'une largeur de coupe de 88 pouces, sur attache 3 points (l'offre doit être d'un montant minimum de 3 000,00 \$ plus les taxes applicables)	1 750,00 \$  Aucun prix soumis
M. Jean-Claude Gareau Le 11 décembre 2012	Déchiqueteuse de marque Patu, année 1998, avec une capacité de 6 pouces, installée sur attache 3 points (l'offre doit être d'un montant minimum de 4 000,00 \$ plus les taxes applicables)	2 002,00 \$
Municipalité de La Macaza Le 12 décembre 2012	Déchiqueteuse de marque Patu, année 1998, avec une capacité de 6 pouces, installée sur attache 3 points (l'offre doit être d'un montant minimum de 4 000,00 \$ plus les taxes applicables)	4 010,00 \$

**CONSIDÉRANT** l'étude de toutes les soumissions reçues effectuée par le directeur des travaux publics et ses recommandations quant à la disposition de deux (2) des trois (3) biens énumérés précédemment;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 (2)

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente des biens matériels excédentaires suivants de la Ville comme suit :

- du tracteur 750 diesel de marque John Deere 4x4, année 1985, avec une souffleuse de 60 pouces avec chute hydraulique, incluant des pneus neufs; le tracteur a besoin de réparations sur le différentiel arrière, à M. Michel Fleurant au montant de 1 750,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 14 décembre 2012;
- de la déchiqueteuse de marque Patu, année 1998, avec une capacité de 6 pouces, installée sur attache 3 points, à la Municipalité de La Macaza au montant de 4 010,00 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 12 décembre 2012.

Que le bénéficiaire de chaque bien dépose, à la prise de possession, la somme totale de son offre acceptée, incluant les taxes applicables, soit en argent ou par chèque visé payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et prenne possession du bien soumissionné dans son état actuel, sans garantie et tel que vu; que la prise de possession se fasse dans les quinze (15) jours de l'approbation de sa soumission par le conseil municipal.

Que la prise de possession de chaque bien vendu soit effectuée conformément à la description du bien à disposer décrite au document de la Ville « offre et formule de soumission » et à l'appel d'offres public daté du 3 décembre 2012 de la Ville portant l'identification « Appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville » et conformément aux soumissions retenues.

### ADOPTÉE

490/17-12-12

### **ACQUISITION DE PARTIES DE LOTS SE RAPPORTANT AU CHEMIN DU LAC-PAQUET OUEST ET MANDAT À UN NOTAIRE : ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 460/03-12-12**

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution numéro 460/03-12-12 adoptée à la séance du 3 décembre 2012, le conseil a autorisé l'acquisition de diverses parties de lots se rapportant au chemin du Lac-Paquet Ouest auprès de quelques propriétaires et a mandaté un notaire pour préparer les actes d'acquisition requis;

**CONSIDÉRANT** que, depuis l'adoption de cette résolution, la Ville a demandé des précisions à l'arpenteur-géomètre, M. Daniel Robidoux, du Groupe Barbe & Robidoux, quant au suivi du dossier d'acquisition de ces diverses parties de lots en fonction de la description technique et du plan préparés par ce dernier en date du 9 juillet 2012 et de certaines dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* pouvant s'appliquer dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie du contenu de la résolution numéro 460/03-12-12 n'est plus adéquate;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'abrogation de la résolution numéro 460/03-12-12 et d'adopter ultérieurement, si requis, une nouvelle résolution précisant les parties de lots demeurant à acquérir par la Ville;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 (2)

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 460/03-12-12 adoptée à la séance du 3 décembre 2012 dont le titre est « acquisition de parties de lots se rapportant au chemin du Lac-Paquet Ouest et mandat à un notaire ».

### ADOPTÉE

491/17-12-12

### PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ENSEMENCEMENT DES LACS ET DES COURS D'EAU 2013 : DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la présentation d'une demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2013 « Volet ensemencement estival », par le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture soit désigné la personne autorisée à agir au nom de la Ville pour ce projet et qu'il soit autorisé à signer tout document officiel concernant ledit projet pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### ADOPTÉE

#### Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et la greffière adjointe répondent aux questions adressées par le public.

492/17-12-12

### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h13.

### ADOPTÉE

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme Déborah Bélanger, mairesse, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger

\_\_\_\_\_  
Lise Cadieux